

DÉCLARATION

7e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

L'avenir de la démocratie à l'ère du numérique

20, 21 et 22 avril 2023

Santiago, Chili

Des parlementaires de 18 pays¹ des Amériques et des Caraïbes se sont réunis les 20, 21 et 22 avril 2023 à Santiago, au Chili, à l'occasion de la 7e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas. Cette rencontre, intitulée *L'avenir de la démocratie à l'ère du numérique*, a été organisée en collaboration avec le parlement hôte, le Congrès national du Chili.

Cette rencontre nous a permis avec des collègues et des spécialistes d'analyser le statut du processus de transformation numérique dans l'hémisphère, et de partager des réflexions sur les opportunités et les défis que l'ère du numérique présente pour la gouvernance démocratique et l'État de droit.

Lors de ces dialogues, nous avons échangé sur des bonnes pratiques législatives en matière de gouvernance numérique et de connectivité, en soulignant l'importance de favoriser des transformations numériques inclusives, durables, sensibles au genre et respectant les droits de la personne, le tout afin de réduire la fracture numérique dans la région.

Tenant compte de cela et,

Reconnaissant :

1. Que si la transformation numérique et autres innovations technologiques ont un potentiel considérable pour favoriser le bien-être social et une prospérité économique inclusive et durable, elles présentent aussi des défis et des risques de taille pour la cohabitation pacifique et la gouvernance démocratique. Ces défis et risques se traduisent, par exemple, par l'accentuation des inégalités existantes, la violation des droits de la personne et l'affaiblissement de la démocratie et de la cohésion sociale²;
2. Que le monde traverse aujourd'hui une période de déclin de la gouvernance démocratique qui se manifeste par un discrédit généralisé des institutions, une polarisation politique exacerbée,

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname. Une délégation parlementaire représentant le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) a aussi participé.

² [Numérisation et démocratie](#). Commission Européenne. 2022

des restrictions aux libertés civiles et politiques et une méfiance envers la légitimité des processus électoraux;

3. Que les campagnes de désinformation et les activités en ligne déployées dans le but d'ébranler la souveraineté et la sécurité nationales constituent de graves menaces pour la gouvernance démocratique et l'État de droit. On pense, par exemple aux violations des droits de la personne dans les environnements numériques, en particulier en ce qui concerne la protection des données et de la confidentialité, et l'utilisation de technologies de surveillance;
4. Que les gouvernements ont une responsabilité critique de rendre les opportunités qu'offre la transformation numérique accessibles au peuple, tout en atténuant les risques qu'elle comporte;
5. Que la transformation numérique offre de nouvelles possibilités pour favoriser et élargir la participation citoyenne et rendre les gouvernements et les institutions publiques plus efficaces, efficaces et transparents;
6. Que pour garantir un accès équitable de toutes et tous aux avantages sociaux et économiques de la transformation numérique, il est nécessaire de promouvoir un écosystème numérique accessible, inclusif, transparent, sécurisé et axé sur les personnes;
7. Qu'il existe des instruments et des accords internationaux et régionaux proposant des directives pour orienter les processus de transformation numérique inclusifs, durables et respectant les droits de la personne, comme : a) le [Pacte numérique mondial](#) des Nations Unies; b) les recommandations et conclusions de la 67e période de sessions de la Commission de la condition de la femme en matière d'éducation à l'ère du numérique pour atteindre l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles; c) le [Programme régional pour la transformation numérique](#) adopté au 9e Sommet des Amériques; d) le [Programme numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes](#) de la CEPAL; e) la [Déclaration sur un avenir numérique de confiance, durable et inclusif](#) de l'OCDE; et f) l'appel à une [action mondiale de tous les pays membres du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#);
8. Que la collaboration entre les États est fondamentale pour garantir la sécurité nationale, convenir d'actions pour prévenir, enquêter et sanctionner les délits sur Internet sous toutes ses formes, et protéger les droits numériques des individus;
9. Que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence non seulement l'importance de la connectivité et des technologies numériques pour faciliter les relations interpersonnelles durant les mesures d'isolement, pour diffuser des informations sur la santé publique ou pour garantir le

fonctionnement des systèmes économiques, mais aussi la grande fracture numérique dans l'hémisphère³;

10. Que les campagnes de désinformation numérique ont eu des effets néfastes sur la souveraineté nationale, la gouvernance, la sécurité et la stabilité démocratique, en affectant l'intégrité des processus électoraux et en sapant la confiance citoyenne envers les institutions démocratiques;
11. Que l'écart en termes d'accès aux technologies de l'information et de développement des capacités numériques touche de façon disproportionnée les filles, les femmes, les personnes ayant un handicap, les peuples autochtones et autres groupes de population historiquement marginalisés, ainsi que les personnes vivant dans les zones rurales et semi-urbaines;
12. Que les technologies de l'information et de la communication et les processus de transformation numérique sont essentiels pour consolider des parlements plus démocratiques et inclusifs, à travers le renforcement des piliers du parlement ouvert : la transparence, la participation citoyenne, la responsabilité, l'accès à l'information publique, l'éthique et la probité;

Nous nous engageons à :

1. Promouvoir une transformation numérique inclusive centrée sur les individus, dans le respect des droits de la personne et favorisant une utilisation fiable, sûre, responsable et durable des technologies numériques émergentes et de l'intelligence artificielle.
2. Convoquer les acteurs étatiques et non étatiques concernés pour adresser ensemble les risques et les défis pour la démocratie et l'État de droit que présentent la transformation numérique et autres innovations technologiques, et proposer des mesures concertées promouvant une gouvernance numérique transparente, responsable et inclusive.
3. Appeler les autorités nationales compétentes à établir les besoins en termes de connectivité, en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines, permettant ainsi de concevoir des plans généraux sur la connectivité comprenant des mécanismes de financement adéquats pour le développement des infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité dans les communautés historiquement marginalisées.

³ Selon des données de la [Banque mondiale](#), « moins de 50 % de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes ont une connexion d'accès à large bande fixe, et seulement 9,9 % disposent d'une connexion en fibre de haute qualité dans les foyers. Bien que 87 % de la population vivent dans une zone recevant un signal 4G, l'utilisation et la pénétration réelles demeurent faibles (37 %). Et en zone rurale, seulement quatre Latino-américains sur dix ont des options de connexion, contre 71 % de la population urbaine ».

4. Promouvoir des politiques stimulant la connectivité, par exemple en créant des programmes de subventions pour faciliter l'accès à Internet pour les personnes en situation vulnérable, en réduisant les taxes et les droits de douane pour les appareils mobiles à faible coût, ou en favorisant une réglementation visant à créer des cadres juridiques favorables aux fournisseurs à petite échelle - comme les coopératives de haut débit - ou, par exemple, en élaborant des politiques d'incitations fiscales et en facilitant l'octroi de licences à des réseaux communautaires et à des entreprises locales.
5. Favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé pour développer des infrastructures pour la connectivité, promouvoir la productivité, l'entrepreneuriat et le commerce électronique, et encourager la recherche et l'innovation.
6. Appeler nos gouvernements à réduire les écarts en termes d'accès aux technologies de l'information et de la communication, surtout les écarts de genre, à travers des plans pour la connectivité. Dans ces plans, une attention toute particulière doit être accordée aux membres des groupes historiquement marginalisés, discriminés et/ou vulnérables, afin que tout le monde ait les mêmes opportunités d'accéder, de participer, et de tirer profit de la transformation numérique pour se former, travailler, explorer et innover.
7. Promouvoir des politiques pour le développement des capacités et des compétences numériques afin que les citoyennes et les citoyens puissent tirer profit des avantages de la transformation numérique de façon sûre, responsable et inclusive, en accordant une attention toute particulière aux enfants, aux adolescents, aux femmes, aux populations autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées.
8. Insister sur la nécessité de favoriser les dialogues et de créer ou nommer des comités parlementaires pour aborder le phénomène de la désinformation et élaborer des mesures législatives contre ses effets, conformément aux droits de la personne et aux libertés civiles et politiques.
9. Plaider pour que les processus de transformation numérique tiennent compte des critères de durabilité et des objectifs zéro émission, par exemple en atténuant ses externalités environnementales négatives et en favorisant le développement de technologies et de solutions numériques ayant des effets positifs sur l'environnement.
10. Assurer un suivi et un contrôle politique de la mise en œuvre des engagements établis dans le [Programme régional pour la transformation numérique](#) adopté au 9e Sommet des Amériques.
11. Continuer de plaider pour la transformation numérique du secteur public en général et des parlements en particulier, avec, entre autres, l'utilisation et le bénéfice des technologies de

l'information et de la communication dans la mise en œuvre des piliers de l'ouverture législative en prenant pour référence les initiatives et meilleures pratiques figurant dans la [Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0](#) de ParlAmericas.

Signée à Santiago, au Chili, le 22 avril 2023